pignans
Village au cœur du Var

Concours de décorations de Noël 2026
Règlement, et formulaire d'inscription

Cadre réservé à l'administration :
Dossier complet : ☐ Oui ☐ Non Date d'arrivée du dossier : ___ / ___ / 2026

La municipalité organise un concours de décorations de Noël.
Pour vous inscrire, merci de remplir ce formulaire, et de le retourner avant
la date de clôture le samedi 12 décembre 2026

La tournée du jury aura lieu le mardi 15 décembre à 17h.
Votre habitation devra être éclairée le mardi 15 décembre de 17h à 18h30 minimum.

Informations personnelles

Nom / Prénom : _____
Adresse : _____
Tél. fixe : _____ Tél. mobile : _____
E-mail : _____

Catégories

☐ Particuliers : décorations et illuminations extérieurs : Maisons, balcons et jardins.
☐ Professionnels : vitrines, devantures, terrasses.
☐ Particuliers : crèche.
☐ Particuliers et professionnels : Décorations durables et natures avec éclairage maitrisé.

Retour du formulaire

- Par courriel à l'adresse suivante : evenements@pignans.fr
- Par courrier, ou déposé en main propre à l'adresse suivante :
  Hôtel de Ville - 7 place de la mairie - 83790 Pignans

Règlement

Un jury sera constitué chaque année pour noter les participants.
Le concours est organisé à travers 3 catégories :

1. Particuliers : crèches provençales
2. Particuliers : décorations et illuminations extérieures (maisons, balcons et jardins)
3. Professionnels : vitrines, devantures, terrasses

Les personnes souhaitant participer au concours devront remplir un bulletin d'inscription et s'informer du présent règlement. Le jury effectuera une tournée des participants chaque année au mois de décembre. La remise des prix se tiendra chaque année dans le courant du mois de janvier.
Article 1 : Ce concours est ouvert à toutes les personnes résidentes de la commune de Pignans.
Article 2 : Aucun droit d'inscription ne sera demandé aux participants.
Article 3 : Chaque personne a la possibilité de se présenter dans plusieurs catégories.
Article 4 : Les participants devront remplir la fiche d'inscription diffusée chaque année, la signer et la retourner à l'adresse indiquée, avant la date stipulée.

Concours de décorations de Noël 2026
Règlement, et formulaire d'inscription

Article 5 : Les personnes qui se présenteront devront être présentes lors de la visite du jury.
Les participants devront allumer les décorations tout au long du mois de décembre de 18h00 à 21h00. Dans la catégorie « Crèches intérieures » la tournée s'effectuera en fin après-midi (aux environs de 15h)
Article 6 : Les prix décernés à l'issue du concours seront attribués par un jury. Ses décisions seront sans appel.
Article 7 : Le concours sera doté de 9 prix.

Particuliers : crèches provençales	Particuliers : illuminations extérieures (maisons, balcons et jardins)	Professionnels : vitrines, devantures, terrasses
1er prix	1er prix	1er prix
2ème prix	2ème prix	2ème prix
3ème prix	3ème prix	3ème prix

Article 8 : L'inscription au présent concours vaut acceptation du présent règlement.
Article 9 : Les participants au concours autorisent expressément la Ville de Pignans à utiliser leur noms et prénoms, leurs voix et leurs images à des fins de communication. L'ensemble des informations collectées font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est conforme au règlement général sur la protection des données.
Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les participants pourront obtenir une copie de leurs données et les rectifier en adressant un courrier accompagné d'une preuve d'identité à : Hôtel de Ville, 7 place de la mairie – 83 790 Pignans
RENSEIGNEMENTS : : Hôtel de Ville, 7 place de la mairie – 83 790 Pignans – 04 94 13 54 90

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies. En participant à ce concours, vous accordez la municipalité à prendre en photo votre habitation pour diffusion sur ses différents supports de communication.

Date : ___ / ___ / 2026

Signature :
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre candidature. Les données enregistrées sont conservées 6 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'aux agents de la direction. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Mairie de Pignans - À l'attention du délégué à la protection des données – 7, place de la mairie - 83790 Pignans ou bien par mail : donnees-perso.rgpd@pignans.fr